

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **31 août 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette, Mme BREJEON Gaëlle, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. JACSON Fabrice, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane.**

**Mme le Maire ouvre la séance à 19h30.**

---

**1 - Approbation du PV de la réunion du 22 juin 2023**

Adopté à l'unanimité.

---

**2 - Indemnité élus – baisse de l'indemnité de Madame la Maire**

Du fait de la revalorisation indiciaire au 01 juillet 2023, des indemnités de Mme la Maire devient supérieur à 50 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale et de fait deviennent soumises à cotisations à l'URSSAF pour l'exercice 2023.

L'impact sur le budget sera donc de 5000 €.

Afin de limiter l'impact budgétaire, Mme le Maire propose de baisser son indemnité municipale, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, à 32.39 % de l'indice majoré 830 (1323.43 €).

**Le Conseil Municipal valide cette proposition.**

---

**3 - Ajustements budgétaires – Décision modificative n°1**

Il y a lieu de procéder à quelques ajustements budgétaires afin d'émettre des titres de recettes ou de solder des dépenses obligatoires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	+ 3000	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	+ 400
739118	+ 3000	7718	+ 400
022 DEPENSES IMPREVUES	- 3 400		
023 VIREMENT SECTION INVEST	+ 800		
TOTAL	400.00	TOTAL	400.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
10 DOTATIONS FONDS DIVERS	+ 800	021 VRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	+ 800
10226	+800		
TOTAL	800.00	TOTAL	800.00

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition telle que présentée.**

---

#### **4 - COMPTABILITÉ : Passage à la norme M57 au 01/01/2024**

**Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :**

- **Adopter** la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour les communes de moins de 3500 habitants à compter du 1er janvier 2024 ;
  - **Préciser** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : Budget principal et Budget CCAS ;
  - **Autoriser** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
  - **Donner tout pouvoir** au Maire pour la bonne réalisation de cette affaire.
- 

#### **5 - Déploiement de la fibre : servitude de passage**

Il est prévu la pose d'une armoire technique, rue des écoles, à proximité du logement du groupe scolaire.

Après une réunion technique sur site, avec un technicien d'ORANGE, il a été décidé d'implanter l'armoire, non pas sur le domaine public mais sur une propriété communale au droit du réseau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve l'implantation de l'armoire** sur le terrain communal cadastré ZK 343,
  - **Donne tout pouvoir** à Madame la Maire ou à une de ses adjoints pour signer les pièces relatives à ce dossier.
- 

#### **6 - Régularisation Foncière avec DEUX SEVRES HABITAT**

Deux-Sèvres Habitat a inscrit au plan de vente 4 maisons situées à **Saint-Martin-de-Sanzay, Chemin du Grand Lac**.

Les nouvelles limites de propriété ne correspondant pas aux limites cadastrales, il convient de procéder préalablement à des échanges de terrains avec la Commune de Saint Martin de Sanzay.

#### **Vote :**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser la rétrocession par DEUX-SEVRES HABITAT à la Commune de Saint Martin de Sanzay de la parcelle cadastrée AH n° 283 pour un total de 91 m<sup>2</sup>,
- d'autoriser la cession par la Commune de Saint Martin de Sanzay, à DEUX-SEVRES HABITAT, des parcelles cadastrées AH n° 277 – 278 et 284 pour un total de 20 m<sup>2</sup>,
- d'autoriser DEUX-SEVRES HABITAT à procéder à ces échanges au prix d'un euro, par acte authentique dont les frais seront à sa charge,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Après délibération, à l'unanimité, **le Conseil Municipal valide la proposition telle que présentée.**

---

#### **7 - Personnel Communal – Évolution DE POSTES**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 14 voix pour, Monsieur AIRAULT n'ayant pas pris part au vote :

- **Valide la création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal** de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 34.27 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- Valide la suppression d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non-complet, 34.27 heures par semaine,
- Valide la création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet, 33.75 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 8 - Assurance Statutaire – Contrat 2024-2027

Consultation organisée par le Centre de Gestion, pour le renouvellement du contrat-groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2024-2027.

Le Centre de Gestion propose de retenir le contrat groupe présenté par la CNP par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS.

Parallèlement à la consultation du Centre de Gestion, GROUPAMA a fait une proposition de contrat d'assurance :

	Contrat groupe du Centre de Gestion : CNP Assurance - SOFAXIS		GROUPAMA - CIGAC	
Masse salariale 2022	taux	Montant	taux	montant
<b>AGENTS CNRACL</b>				
205 826,97	6,73	13 852,16	6,45	13 275,84
204 002,13			0,28	571,21
Frais de gestion	0,19	391,07		
<b>AGENTS IRCANTEC</b>				
65 021,34	0,70	455,15	1,40	910,30
Frais de gestion	0,19	123,54		
<b>Sous-total</b>		<b>14 821,92</b>		<b>14 757,35</b>
<b>OPTION CHARGES PATRONALES</b>				
CNRACL 42% 85 680,89	6,73 +0,19	5 929,12	6,73	5 766,32
IRCANTEC 32% 20727,50			1,40	290,19

Considérant le peu d'écarts existant entre les deux offres, Madame le Maire propose de rester assuré auprès de CIGAC, filiale de GROUPAMA.

**Le Conseil Municipal valide cette proposition et donne pouvoir à Madame la Maire pour signer un nouveau contrat avec CIGAC.**

Il est également décidé de retenir l'option d'assurance des charges patronales.

## 9 - Isolation des combles

Dans le cadre de la recherche d'améliorations des performances énergétiques et la recherche d'économies en matière de consommations électriques, la société MAUPIN a réalisé une étude sur l'isolation des combles de certains bâtiments communaux et présenté plusieurs offres:

Salle Olivier TIRANT	Coût des travaux	1490.00 € HT		
	Prime CEE	1490.00 €	Reste à charge	298.00 €
4 logements impasse du Marais	Coût des travaux	2080.00 € HT		
	Prime CEE	1892.80 €	Reste à charge	301.60 €
Logement accueil des gîtes	Coût des travaux	480.00 € HT		
	Prime CEE	480.00 €		
	Reste à charge	26.40 € (si TVA à 5.5%) ou 96.00 € (si TVA à 20 %)		
15 gîtes communaux	Coût des travaux	8160.00 € HT		
	Prime CEE	7800.00 €	Reste à charge	1992.00 €

Ces travaux peuvent être financés par la revente de certificats d'économie d'Énergie.

Madame la Maire informe l'assemblée que, conformément à la délibération du 09 juin 2020 relative aux délégations, elle a validé ces devis.

Le Conseil Municipal **approuve** cette démarche.

---

### **10 - Informatique École**

La société SOS ORDI, dont une antenne est basée à MONTREUIL-BELLAY a été mandatée pour réaliser un diagnostic du matériel existant début août (300€), et a établi un devis de remise en état de 6 PC au groupe scolaire :

- ajout d'un disque dur SSD 480go	99.92 HT – 119.90 TTC x 6	719.40 €
- ajout d'une barrette de mémoire vive 4 go	83.25 HT – 99.90 TTC x 6	599.40 €
- transfert nettoyage des données	66.67 HT – 80.00 TTC x 6	480.00 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 798.80 €</b>

Une proposition de remplacement du matériel actuel a également été chiffrée pour un montant de 3 659.40 € TTC.

Après délibération, **le Conseil retient la première solution** pour un montant de 1798.80 €.

---

### **11 - Travaux école et accueil de loisirs**

Suite au dernier Conseil d'École, certains travaux et aménagements ont été réalisés par les agents :

- Sanitaires : remplacement des carreaux de faïence écaillés,
- Classe modulaire : sécurisation des supports,
- Réparation, re-fixation de bancs dans la cour,
- Fabrication de meubles de rangement.

Travaux programmés pour l'accueil de loisirs : la pose des rideaux et des stores a été réalisée le samedi 23 septembre dernier et les travaux de réfection du sol sont prévus semaine 45.

Pendant la durée des travaux, l'accueil des enfants se fera dans la salle OLIVIER TIRANT.

Le déménagement des locaux devra être effectué à partir du vendredi 03 novembre.

---

### **12 - Renouvellement de la convention avec LES PREMIERS PAS**

Une convention pour l'utilisation de la salle de La Ballastière pour les cours de danse de salon de l'association a été signée pour la saison 2022-2023, le montant de la redevance annuelle fixé à 300 €.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2023 – 2024.

**Le Conseil valide le renouvellement de la convention sans modification tarifaire**, pour la période de septembre 2023 à juin 2024.

---

### **13 - Rapports annuels de la CCT**

Les rapports annuels d'activités de la CCT et ceux des services déchets et assainissement ont été adoptés par le Conseil Communautaire du 12 septembre dernier.

Conformément à la Loi, ces rapports sont présentés aux Conseils Municipaux et sont à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

---

#### **14 - Redevance communale pour la collecte et le traitement des déchets**

Des économies pourraient être réalisées en supprimant les bacs de 660 l de la Salle de la Ballastière du chapiteau et de l'aire de camping-car pour les remplacer par des bacs de 360 l et de ne les proposer à la collecte que si nécessaire.

---

#### **15 - Village de Gîtes**

Visite de classement des gîtes : mardi 24 octobre à 10 h 30

La Commission « Site de La Ballastière » est chargée de mener une réflexion sur les dossiers suivants :

- Réfection du contrat et des fiches d'état des lieux
  - Tarification spéciale pour les locations par des travailleurs : caution ménage fixée à 250 € et facturation du ménage à 25.00 € par heure
  - Proposition d'une hausse tarifaire de 5 à 6 %
- 

#### **16 - Éco-pâturage**

Les deux premiers moutons sont arrivés depuis le 31 août et sont actuellement chez M. DECESVRE. Trois moutons supplémentaires viendront compléter le cheptel dans les semaines à venir. L'installation d'un abri est pratiquement terminée.

---

#### **17 - Broyage de branches dans les villages**

Cette opération est programmée pour le samedi 02 mars 2024 à partir de 9 h 00, parking de la salle de La Ballastière.

---

#### **18 - Achat de matériel**

Démonstration aux agents, d'une tête réciprocatrice adaptée sur une débroussailleuse.

La société BROSSARD a fait une proposition pour une tête réciprocatrice à adapter sur notre débroussailleuse sans fil pour un montant de 436.00 € TTC

**Fin de séance à 21h45.**